

**L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DU FUTUR :
TENDANCES, ENJEUX, PISTES D'ACTION ET RECOMMANDATIONS**

*Document de réflexion et de consultation du
Fonds de recherche du Québec*

**Avis de la Fédération des cégeps présenté au
Fonds de recherche du Québec**

23 octobre 2020

Recherche et rédaction

Gilles Lapointe, consultant

Comité de travail, relecture et collaboration

Céline Desjardins, coordonnatrice de la recherche scientifique, Fédération des cégeps

Isabelle Laurent, directrice des affaires éducatives, Fédération des cégeps

Mathieu Lépine, coordonnateur aux affaires pédagogiques, Fédération des cégeps

Geneviève Reed, coordonnatrice aux affaires étudiantes, Fédération des cégeps

Mise en page

Élizabeth Ledoux, technicienne en administration, Fédération des cégeps

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de recherche, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de ressources informationnelles, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca.

Fédération des cégeps
500, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
www.fedecegeps.qc.ca

© Fédération des cégeps

L'usage du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.

La Fédération des cégeps, porte-parole des 48 cégeps, transmet dans le cadre de cet avis ses premières réactions aux hypothèses de recommandation présentées dans le document de réflexion et de consultation intitulé *L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE DU FUTUR Tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*. D'entrée de jeu, la Fédération souhaite exprimer sa déception par rapport au délai très court qui lui a été accordé afin de produire cet avis. En effet, ce temps restreint et le contexte difficile dans lequel doivent actuellement se réaliser les activités du réseau des cégeps ne lui ont pas permis de procéder à une réelle consultation de ses membres afin d'enrichir sa réflexion. La Fédération tient à rappeler qu'elle privilégie toujours la concertation de ses membres pour l'ensemble des dossiers sur lesquels elle doit se prononcer, dont la rédaction d'avis et de mémoires. Elle compte donc sur sa participation aux journées de consultation pour, au besoin, approfondir et enrichir ses propos au regard des hypothèses de recommandation soumises dans le cadre de cette consultation.

Cela étant dit, la Fédération des cégeps reçoit favorablement les différentes propositions formulées dans ce rapport. Elle apprécie particulièrement la reconnaissance dont il est fait mention quant à la pertinence ainsi qu'à l'efficacité du « continuum collège-université », et ce, tant au regard de la préparation à la formation universitaire que de la recherche orientée vers la communauté et ses besoins. Dans le même ordre d'idées, il y a également lieu de souligner la reconnaissance formulée à l'égard des efforts de collaboration entre collèges et universités en recherche, s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de « démocratisation et d'accessibilité des savoirs ». À ce titre, il ne fait aucun doute que la recherche, telle qu'elle se pratique au sein des cégeps et en particulier des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), contribue au lien de rattachement du réseau collégial à l'enseignement supérieur.

La Fédération des cégeps partage également les préoccupations des universités au sujet des différents enjeux de la réussite des étudiants, notamment en ce qui concerne la transition collégial-universitaire, l'utilisation sans cesse croissante des technologies numériques ou l'efficacité des mesures mises en place pour les étudiants en situation de handicap (ESH) et à besoins particuliers. Enfin, elle adhère à la vision des auteurs à l'effet que : « L'appartenance du Québec à la francophonie mondiale doit se traduire par une plus intense internationalisation de l'enseignement supérieur francophone. » et approuve pleinement l'affirmation suivante : « La formule québécoise unique de collège d'enseignement général et professionnel favorise des collaborations inédites en formation et en recherche avec les pays de la Francophonie, où il n'existe pas d'institutions comparables. » De fait, malgré certaines difficultés d'arrimage entre les formations et le caractère atypique de celles-ci, très nombreux sont les partenaires internationaux du réseau collégial qui témoignent de l'intérêt que suscite notamment l'organisation de la formation technique au Québec, et, plus globalement, le modèle du cégep où se côtoient des étudiants de deux types de formation supérieure. En effet, la spécificité du modèle des cégeps fait en sorte que des étudiants suivent dans le même lieu des programmes préuniversitaires, préparant à des programmes de premier cycle universitaire, et des programmes techniques menant à l'exercice d'une fonction de travail.

La Fédération est d'avis que le niveau de financement, la qualité et l'adéquation de leurs formations en lien avec les menaces et enjeux présentés dans le document de consultation, ainsi que la pertinence de la recherche, sont intimement liés à la santé et au dynamisme des établissements du réseau collégial québécois. C'est ainsi que, confrontée à des menaces et des contraintes relativement similaires, la Fédération adhère globalement aux hypothèses de recommandation, mais apporte quelques précisions sur certaines d'entre elles :

Hypothèse de recommandation 3 : Reconnaissance de l'institution universitaire ;

Hypothèse de recommandation 5 : Réussite des collaborations et des synergies interordres ;

Hypothèse de recommandation 8 : Accroissement de la réussite scolaire et de la diplomation aux trois cycles ;

Hypothèse de recommandation 9 : Collaboration université-société amplifiée et adaptée aux besoins en évolution ;

Hypothèse de recommandation 10 : Mécanisme permanent de liaison université-société.

Au regard de l'hypothèse de recommandation 3, la Fédération estime que les travaux réalisés depuis plusieurs années en collaboration avec la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), ainsi que la qualité de la recherche dont il a été fait mention précédemment, ont contribué à façonner la crédibilité et la pertinence du réseau des cégeps. Elle considère toutefois qu'il reste encore des efforts à investir dans la reconnaissance des chercheurs du collégial en ce qui concerne l'admissibilité aux différents programmes de financement des Fonds de recherche du Québec (FRQ) et des trois organismes subventionnaires fédéraux.

Dans le cadre de la huitième recommandation, il est mentionné la volonté de favoriser les formations à la carte. Il est évident qu'il y a un intérêt de plus en plus important de la part d'étudiants et d'étudiantes pour des programmes universitaires de courte durée, dont les programmes menant au certificat. Toutefois, les données probantes fiables permettant de suivre l'évolution de cette offre de formation, des inscriptions et du cheminement des étudiants, sont difficiles à obtenir, ce qui restreint l'analyse de cette tendance et de ses retombées. Malgré ce constat qui limite la possibilité d'avoir un portrait précis de la situation, la Fédération souhaite souligner l'importance de ne pas offrir au niveau universitaire des formations reconnues comme étant de niveau collégial, dans le respect des ordres d'enseignement. Il est donc nécessaire que les universités travaillent en étroite collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et les cégeps pour éviter des dédoublements ou des chevauchements, notamment avec les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC). Dans les dernières années, le MES et les cégeps ont mis en place un mécanisme afin d'éviter le plus possible les dédoublements et de limiter la portée des chevauchements entre les fonctions de travail visées par des programmes d'études professionnelles et ceux de l'enseignement collégial. Le même modèle devrait être utilisé dans le contexte des programmes universitaires de courte durée.

En ce qui a trait directement à la réussite et à la diplomation, il est important de noter que le réseau accueille depuis des années un nombre en forte croissance d'étudiants et d'étudiantes en situation de handicap et avec des besoins particuliers. De 2010 à 2018, le nombre

d'étudiants déclarés en situation de handicap est passé de 4 243 (1 % des étudiants) à 19 308 (12 % des étudiants) à l'enseignement ordinaire. Pour soutenir l'intégration et la réussite de ces étudiants, les cégeps ont dû se doter de cadres de référence, de règlements et de politiques, et des services particuliers ont été mis en œuvre afin de faciliter les apprentissages de ces étudiants et ainsi, favoriser leur réussite.

En soutien aux formules pédagogiques à renouveler, tel que recommandé dans le document de réflexion, la Fédération des cégeps aimerait souligner l'importance de préparer adéquatement les transitions afin de favoriser la réussite des étudiants. En effet, non seulement une bonne transition entre le niveau collégial et le niveau universitaire joue un rôle déterminant dans la réussite éducative des étudiants en général, elle est encore plus cruciale pour les plus vulnérables d'entre eux, comme les jeunes à faible capital scolaire, les étudiants à besoins particuliers ou ceux en situation de handicap. De plus, des transitions réussies (secondaire-collégial-universitaire) sont un gage de persévérance.

Pour les étudiants en situation de handicap (ESH) au collégial, la prestation de services repose sur leur volonté de recourir à de tels services. Les cégeps travaillent donc à établir des relations avec les centres de services scolaires et les écoles afin de faire connaître leurs services adaptés aux ESH. Tous les cégeps offrent des services d'évaluation, d'accueil et de suivi personnalisés, en plus de mettre en place des activités favorisant l'intégration et l'inclusion des ESH. Aujourd'hui, les cégeps peuvent compter sur une expertise collective riche d'expérience et d'innovations susceptibles d'inspirer les travaux universitaires en la matière. Les deux réseaux ont donc tout intérêt à multiplier les occasions de concertation afin d'établir des passerelles de transition.

Toujours au chapitre de la réussite et de la diplomation, il est important de noter que la Fédération a mis en œuvre depuis 2018 un important chantier visant à actualiser sa conception de la réussite et à proposer des pistes d'action en vue de faire progresser la réussite au collégial et le taux d'obtention des diplômes collégiaux. Elle a mené une réflexion sur l'évaluation de l'efficacité des mesures actuelles de soutien à la réussite au sein de son réseau, et ce, dans le but d'enrichir ces interventions, dans une approche inclusive, mettant de l'avant des pratiques à impact élevé en enseignement et celles relatives à l'environnement éducatif. Les résultats de ces travaux pourront faire prochainement l'objet d'échanges fructueux entre les deux réseaux, notamment dans le cadre du chantier mené parallèlement par le ministère de l'Enseignement supérieur. La Fédération estime également que la préoccupation de l'accroissement de la réussite et de la diplomation en enseignement supérieur mériterait d'être ajoutée à la liste des mandats confiés au mécanisme suggéré à l'hypothèse de recommandation 5.

Au regard de l'hypothèse de recommandation 5 portant sur la « Réussite des collaborations interordres », la Fédération aimerait d'abord souligner le fait qu'on peut lire dans le rapport trois formulations différentes touchant la question de l'arrimage entre les programmes du collégial et ceux de l'ordre universitaire. Ainsi au chapitre 5 (p. 75) :

(1) « Rechercher le meilleur arrimage possible des programmes d'études du collège et ceux de l'université, en modifiant les programmes collégiaux qui comportent des lacunes en termes de

préparation à l'université, mais aussi en améliorant les programmes universitaires pour qu'ils soient cohérents et s'inscrivent dans la poursuite des apprentissages réalisés au collégial. »

Au chapitre 6, Piste d'action : Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société (p. 80).

(1.1) « ... convenir des ajustements souhaitables et envisageables pour que la formation collégiale préuniversitaire concoure le mieux possible à l'acquisition des composantes les plus importantes des concepts, des hypothèses et des méthodes de travail, de la formation générale, des repères culturels fondamentaux et des enjeux éthiques du savoir, et qu'elle assure ainsi le socle le plus solide possible aux études universitaires, quelles que soient les disciplines. »

Au chapitre 7, Hypothèses de recommandation... 1. Collaborer tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société (p. 93).

4) « d'évaluer conjointement s'il est souhaitable d'apporter des ajustements à la formation collégiale préuniversitaire pour qu'elle assure le meilleur socle possible aux formes futures que pourront prendre les études universitaires, quelles que soient les disciplines, dont l'affirmation accrue de l'interdisciplinarité et de l'intersectionnalité, le recours aux technologies, l'apprentissage en milieu de travail, l'internationalisation, etc. »

La Fédération des cégeps est tout à fait consciente de l'importance du meilleur arrimage possible entre les programmes de formation et les cégeps sont prêts à y investir les ressources dans la mesure où les attentes sont claires et convergentes. Malheureusement, cette condition ne nous semble pas découler des différents extraits présentés ci-dessus. Une clarification des besoins s'impose et la Fédération est évidemment disposée à contribuer à cet effort de réflexion. Toutefois, elle tient à rappeler que, dans le document de réflexion, les efforts de collaboration devraient se traduire par un partage plus clair entre les deux niveaux d'enseignement. On parle de collaboration tous azimuts, pourtant l'hypothèse retenue semble cibler en priorité les formations collégiales dans les démarches d'ajustement proposées. Ne peut-on pas envisager a priori un effort qui puisse être partagé entre les deux ordres d'enseignement ?

Toujours à propos de l'hypothèse de recommandation 5, il est proposé la création d'un mécanisme permanent visant à soutenir et animer les travaux conjoints des ordres collégial et universitaire.

Sur le plan régional, des mécanismes existent déjà, notamment les Pôles régionaux, qui visent le soutien de la concertation entre les établissements de l'enseignement collégial et les établissements universitaires d'un même territoire. Ils ont pour objectif, entre autres, d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite des étudiants, la fluidité des parcours de formation. Ces lieux de concertation, soutenus par le MES, permettent le développement d'une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur de différentes régions et constituent des initiatives à renforcer.

Sur le plan national, un mécanisme existe également, bien qu'il ne soit pas actif depuis quelques années. Il s'agit du comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES). Au regard des objectifs visés par les recommandations 5, 7 et 8, une actualisation de ses mandats, de ses modes de fonctionnement et de sa composition serait nécessaire afin de pouvoir les mener à bien.

Par ailleurs, les arrimages entre les programmes de formation technique et le baccalauréat universitaire permettent aujourd'hui à un nombre de plus en plus important de diplômés de la formation technique d'accéder à une formation universitaire. D'après les données du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le nombre de diplômés des programmes techniques inscrits dans un programme de premier cycle universitaire est passé de 5 185 sur 14 903 (une proportion de 28,1 %) à l'automne 2010 à 5 883 sur 16 411 (une proportion de 35,5 %) à l'automne 2018. Ainsi, plus du tiers des finissants des programmes techniques poursuivent leurs études à l'université. La combinaison d'un parcours collégial technique et d'une formation universitaire est une formule de plus en plus prisée en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, elle permet à la fois aux candidats à l'enseignement supérieur de se rapprocher du milieu du travail et de pouvoir l'intégrer pleinement au terme de leur formation collégiale, tout en leur facilitant la poursuite d'une formation de niveau universitaire soit à temps plein ou à temps partiel. La formule DEC-BAC en Soins infirmiers en est un bon exemple. Elle constitue, à nos yeux, une formule qu'il faut continuer de privilégier notamment dans le secteur de la santé, mais également dans tous les secteurs où celle-ci répond à des besoins de main-d'œuvre qualifiée et au sein desquels le principe de la formation continue est privilégié. C'est donc pourquoi la Fédération juge essentiel que le développement de ce chantier des cheminements DEC-BAC soit inscrit sous l'hypothèse de recommandation 5.

Enfin, tout en reconnaissant l'importance que représente aujourd'hui le défi d'amplifier la collaboration université-société (hypothèses de recommandation 9 et 10) aux fins d'une meilleure adaptation aux besoins en évolution, il apparaît fondamental de souligner ici qu'en matière de réponse aux besoins de formation, il est essentiel qu'en tant que partenaires en enseignement supérieur les cégeps et les universités veillent au maintien de la cohérence et de la complémentarité de leurs programmes d'études ; une considération qui doit viser plus spécifiquement l'offre des formations donnant accès à un certificat par rapport à celles donnant accès à un DEC ou même à une AEC. Tel qu'indiqué précédemment, les cégeps travaillent depuis quelques années avec le MES et le réseau secondaire public dans le but de mieux délimiter les champs d'intervention respectifs de la formation professionnelle et de la formation technique. Si cela est possible entre ces deux réseaux publics, la Fédération estime qu'un même exercice de délimitation serait également possible entre deux réseaux de l'enseignement supérieur, et ce, au bénéfice du respect des champs d'intervention respectifs, des expertises, mais aussi de la qualité de réponse aux besoins exprimés par la société. C'est pourquoi la Fédération demande que soit ajouté à la liste des mandats confiés au mécanisme suggéré à l'hypothèse de recommandation 5, cet enjeu de concertation qui vise à garantir le respect de l'intégrité des champs respectifs d'intervention. En d'autres mots, la collaboration implique, au départ, le respect du rôle et de la mission de chaque partenaire ainsi qu'un effort partagé de conciliation et d'adaptation.

En terminant, la Fédération des cégeps souhaite rappeler que cet avis exprime ses réactions préliminaires au sujet du rapport soumis pour consultation et qu'elle espère pouvoir y donner suite lors de consultations ou de travaux ultérieurs. Ainsi, elle reconnaît la pertinence du recours à l'interdisciplinarité et à l'intersectionnalité dans le but de conjuguer les efforts nous permettant de faire face collectivement aux tendances générales et enjeux spécifiques identifiés dans ce document consultatif. Sous l'angle des relations qu'entretiennent les cégeps et les universités, et celles qu'ils développeront sans doute dans le cadre du plan d'action découlant des travaux à venir, la Fédération des cégeps voit une belle opportunité pour échanger des expertises et des pratiques afin de mener conjointement des activités de recherche. Elle y entrevoit aussi un contexte propice à l'enrichissement de l'approche par compétences que les collègues mettent en œuvre et développent de façon continue, de même que pour le partage de pratiques à impact élevé en matière de réussite auprès d'une population étudiante de plus en plus diversifiée. La Fédération est consciente que le travail à effectuer est considérable, mais elle est disposée à y consacrer le temps et les efforts nécessaires afin d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.